

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1598

présenté par

M. Raphan, Mme Kerbarh, Mme Tuffnell, M. Lavergne, M. Vignal, M. Baichère, Mme Chapelier,
Mme Rossi, Mme Vidal, Mme Hérin, M. Dombrevail, M. Claireaux et M. Freschi

ARTICLE 12

I. – À l’alinéa 2, substituer aux mots :

« enregistrement »

les mots :

« traitement des données issues ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 4, 5 et 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est nécessaire de prendre en compte la notion de traitement des données en dehors de son stockage. Des données peuvent être exploitées et stockées avec des opérateurs différents et distincts.